

Schuttrange, le 11 décembre 2024



---

## AVIS D'URBANISME

---

Il est porté à la connaissance du public que

**le dossier de projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - quartier existant, présenté et élaboré par le bureau d'urbanisme et d'aménagement du territoire Zilmplan s.à.r.l. de Contern, visant la levée de la protection patrimoniale communal d'un bâtiment administratif communal sis à Schuttrange, 2, place de l'Église (Mairie) sur une parcelle inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, numéro cadastral 80/2495 ;**

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, soit du 14 décembre 2024 au 13 janvier 2024 inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

**Les personnes intéressées sont priées de prendre un rendez-vous pour une consultation du dossier.**

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

**Claude MARSON**  
bourgmestre



**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal